

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 3<sup>ème</sup> RALLYE LPRS du FENOUILLEDES

### 13, 14 et 15 novembre 2020

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHRS.*

#### Compétition à Participation Etrangère Autorisée

#### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement et ouverture des engagements** : lundi 17 août 2020

**Clôture des engagements** : lundi 2 novembre 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi).....

**Parution du road-book** : samedi 7 novembre 2020 à 09h00 ASAC 66 - Rte de Montalba 66130 ILLE s/T.....

**Dates et heures des reconnaissances** : samedi 7/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 17h00** toutes les ES  
sauf **ES 3** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Dimanche 8/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 17h00** toutes les ES  
sauf **ES 3** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Jeudi 12/11 de **09h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00** toutes les ES  
sauf **ES 3** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Vendredi 13/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 16h00** toutes les ES  
sauf **ES 3** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

**Vérifications des documents le** : vendredi 13/11 de 17h00 à 20h40 Garage PEUGEOT CHAPPELLE – ZA  
Camp Llarg ILLE sur TÊT et le samedi 14/11 de 07h00 à 09h30 à Garage PEUGEOT CHAPPELLE 66130  
ILLE sur TÊT

⇒ Remise des kits de géolocalisation.

**Vérifications des voitures le** : vendredi 13/11 de 17h20 à 21h00 et le samedi 14/11 de 07h20 à 09h50  
sur le parking de « la CATALANE » Ille sur Têt

**Heure de mise en place du parc de départ le** : 14 novembre à 11h30 place du Foirail Ille sur Têt

**Publication des équipages admis au départ le** : 14/11/2019 à 11h30 Lieu : La CATALANE .....

**Publication des heures et ordres de départ le** : 14/11/2019 à 11h30 Lieu : La CATALANE.....

**Briefing de la Direction de Course pour les Officiels et les Commissaires** le 14/11 à 09h00 hall d'accueil  
du PC à la « CATALANE »

**Briefing de la Direction de Course pour les voitures d'encadrement et ouvreuses le** :14/11/2020 à  
09h20 hall du PC « La CATALANE » la présence de tous est obligatoire, y compris véhicules promo et  
sécurité info. Se munir des permis de conduire et licences.

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le** : samedi 14/11 à 10h15 « la CATALANE »

**Départ de la 1<sup>ère</sup> Etape** : samedi 14 novembre à 12h30 place du Foirail ILLE sur TÊT

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> Etape** : samedi 14 novembre à partir de 21h03 place du Foirail ILLE sur TÊT .....

**Publication des résultats partiels et des ordres de départ de la 2<sup>ème</sup> Etape le** : samedi 14/11 à 00h33 au  
panneau d'affichage officiel à « la CATALANE » PC Course

Des tableaux d'informations pourront être positionnés au Parc de Regroupement

**Départ de la 2<sup>ème</sup> Etape** : dimanche 15/11 à 09h00, place du Foirail Ille sur têt

**Arrivée finale** dimanche 15 novembre à partir de 15h48 place du Foirail ILLE sur TÊT .....

**Vérification finale le** : 15/11 à partir de 16h00 Garage VLM RENAULT ZA Camp Llarg Ille sur Têt

Prix de la main d'œuvre 60€/h

**Publication des résultats du rallye le** : 15/11/2020 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au  
panneau officiel à La CATALANE

**Remise des prix le** : dimanche 15 novembre à 17h30 Lieu : La CATALANE.....

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club 66 organise les 13, 14 et 15 novembre 2020 en qualité d'organisateur administratif le 3<sup>ème</sup> Rallye du FENOUILLEDES LPRS.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile OCCITANIE-MEDITERRANEE le 20 juillet 2020 sous le numéro R 11 / 2020 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 388 en date du 3 août 2020

### Comité d'Organisation

Présidents : Dominique CHINAL, Alain DESSENS.....

Membres : Mmes, MM les membres de TEAM CARS et de l'ASAC 66.....

Secrétariat du Rallye, Adresse : RAYON d'OR chemin de Régleilles 66130 ILLE sur TÊT jusqu'au 15/11 .....

Téléphone : 06 88 22 97 46 mail : [teamcars@gmail.com](mailto:teamcars@gmail.com) - [contact.asac66@gmail.com](mailto:contact.asac66@gmail.com) - [www.asac66.fr](http://www.asac66.fr)

.....

Permanence du Rallye : du début des vérifications administratives à l'ouverture du Parc d'Arrivée Final. ..

La CATALANE ILLE sur TÊT 66130 ILLE sur TÊT 07 82 23 14 42 aux heures de l'épreuve.....

### Organisateur technique

Nom : **TEAM CARS** chez RAYON d'OR chemin de Régleilles 66130 ILLE sur TÊT

Téléphone : 06 88 22 97 46 mail : [teamcars@gmail.com](mailto:teamcars@gmail.com)

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS

**Voir règlement rallye de support (38<sup>ème</sup> Rallye du Fenouillèdes), sauf :**

Directeur de Course : Guillaume FAYET ..... licence n°162300/0904

Directeur de Course délégué aux moyennes : Marie-Françoise POIRATON .....licence n°11252/0816

Commissaire Technique responsable : Christian MANGEMATIN..... licence n°

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Robert CLOS .....licence n° 6055/0804

Jean BOUYCHOU .....licence n° 19458/0816



Jean BOUYCHOU



Robert CLOS

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 4<sup>ème</sup> RALLYE du FENOUILLEDES VHRS est inscrit en **Participation Etrangère Autorisée**.....

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

**1.3.1.** Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- - permis de conduire,
- - carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- -attestation d'assurance

- - « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- - licences en cours de validité.
- - Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

**1.3.4.** Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le DC **il aura lieu à 10h15 à La CATALANE, et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages dont la présence est obligatoire.**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**.2.1P.** Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé,
- en cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

#### 3.1.1 CONCURRENTS ADMIS

**3.1.3.** Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 4ème rallye du FENOUILLEDES VHRS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 2 novembre 2020.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum (modernes, VHC, VHRS et LPRS confondues).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité optionnelle des organisateurs : 390 € + 30€ pour le système de géolocalisation
- Pour les équipages complets (pilote et copilote) ASAC 66 : 350€ + 30€ pour le système de géolocalisation
- sans la publicité optionnelle des organisateurs : 780 € (x 2) + 30€ pour le système de géolocalisation

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, les chèques sont à libeller au nom de TEAM CARS.

➤ Pour les concurrents étrangers ceux-ci doivent effectuer un virement à l'ordre de **TEAM CARS**  
 A la Banque Populaire du Sud IBAN : FR76 1660 7000 0300 3215 6293 866  
 BIC : CCBPFRPPPPG Code Banque : 16607 Code Guichet : 00003  
 N° Compte : 00321562938 Clé RIB : 66 Domiciliation : BPS ILLE-SUR-TET

- Les licenciés étrangers prenant part à une compétition FFSA devront être en possession d'une attestation de leur ASN les autorisant à participer à la compétition. Cette autorisation pourra revêtir toute forme que l'ASN intéressée jugera convenable.

### 3.2. EQUIPAGES

**3.2.1.** Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes. Licences admises (minimum) :

NCCR - Nationale Concurrent-Conducteur Régularité

Titres de participation admis (minimum) : TPNR(E) – National Régularité

Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

**3.2.2.** Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote. Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un copilote est de 16 ans.

**3.2.3.** Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un copilote doit être titulaire du permis de conduire. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye LPRS.

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Un rallye LPRS est ouvert aux voitures de Grand Tourisme (GT) de série à moteur thermique uniquement, conformes à la législation routière et de moins de 25 ans.

### 4.2P. EQUIPEMENT

Dans les Zones de Régularité le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile (norme C.E au minimum est obligatoire)

La présence d'un extincteur (mini 2 kg) correctement fixé, de deux gilets fluorescents et d'un triangle est obligatoire.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc prévu à cet effet : Parking de la Gare à ILLE sur TÊT. Chaque concurrent recevra lors des vérifications, un adhésif « assistance » gratuit permettant l'accès au Parc d'Assistance. Ne seront autorisés à entrer dans ce Parc que les véhicules dont l'adhésif sera collé sur le pare-brise.

**=> L'accès au Parc d'Assistance est interdit avant 09h00 le samedi 14 novembre.**

**L'emplacement, délimité et numéroté, sera attribué par l'organisateur lors du retrait du road-book. Un seul véhicule d'assistance est autorisé par voiture de course.**

**La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance est limitée à 10km/h.**

**Les déplacements à bord de véhicules motorisés à 2, 3 roues ou de type quad sont interdits.**

Conformément à l'art. 4.3.2.3 du règlement des Rallyes FFSA :

Il est demandé aux concurrents de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X5m minimum) et résistante aux hydrocarbures **ainsi que sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance.**

Il est précisé que le piquetage est interdit.

A l'issue du rallye, les concurrents devront laisser un emplacement d'assistance propre, sans aucun débris. Ils sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et de leurs accompagnants.

### 4.4P. Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications administratives. Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire FFSA qui le rendra contre la restitution du matériel.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : [www.ffa.org](http://www.ffa.org) et [www.asac66.fr](http://www.asac66.fr) Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque

concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye.

L'Organisateur dégage toute responsabilité pour les zones « blanches » non couvertes.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS.

La publicité collective obligatoire et la publicité optionnelle seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 4<sup>ème</sup> Rallye du FENOUILLEDES VHRS représente un parcours de 279,14 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 115,25 km.

ES 1 : 12.640 km, ES 2 : 19.538 km, ES 3 : 8.500km

ES 7/10 : 8.500 km, ES 8/11 : 11.865 km, ES 9/12 : 16,920 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

### 6.2P. RECONNAISSANCES

**Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS.

### 7.5. ZONES DE REGULARITE (ZR)

Les moyennes hautes, intermédiaires et basses de chaque ES seront communiquées par le DC lors du briefing où la présence de tous les concurrents est obligatoire

**La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h**

Il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer que le système est en fonction au départ de l'épreuve (voyants allumés)

Si le PC Temps ne reçoit aucune information du boîtier d'un concurrent suite à un mauvais branchement ou l'oubli de mise en fonction du système, il encourt les mêmes pénalités que s'il n'avait pas effectué une ou plusieurs zones de régularité.

La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité, peut ne pas être celle du road book.

Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes VHC et moderne.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt:

-1<sup>ère</sup> infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 € (80 € en régional)

-2<sup>ème</sup> infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

#### 7.5.4. ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section

ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

#### **7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE**

Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

#### **7.6. PARC FERME**

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 30 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

**Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.**

### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

*Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.*

Aucune réclamation ne sera admise.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS.*

### **ARTICLE 10P. PRIX**

*Conforme au règlement standard FFSA.*

Des Coupes et/ou trophées récompenseront les équipages présents à la remise des prix.

Le vainqueur VHRS du 4ème Rallye du FENOUILLEDES VHRS remportera, sous réserve de sa présence à la remise des prix, un engagement VHRS pour le 5<sup>ème</sup> RALLYE du FENOUILLEDES VHRS 2020, non monnayable, non échangeable, non transmissible et valable uniquement pour cette épreuve. ....

### **REMERCIEMENTS**

L'ASAC 66 et TEAM CARS remercient sincèrement la municipalité de ILLE sur TÊT et la Communauté de Communes ROUSSILLON-CONFLENT pour leur aide matérielle, le CONSEIL DEPARTEMENTAL 66, la Région OCCTANIE PYRENEES-MEDITERRANEE , pour leur aide financière ainsi que **tous nos partenaires privés** présents dans le programme de l'épreuve ; et les Municipalités de ANSIGNAN, BELESTA, CAIXAS, CAMPOUSSY, CARAMANY, CASEFABRE, CASSAGNES, CASTELNOU, CATTILAR, LE VIVIER, MONTALBA, PEZILLA de CONFLENT, PRATS de SOURNIA, SAINT MICHEL de LLOTES, TARERACH, TREVILLACH, VINÇA pour leur bienveillance